



ÉTUDE DE GOUVERNANCE DES COMPÉTENCES « GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »

SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT TERRITORIAL SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE ET DU BASSIN VERSANT DE LA RHUE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Septembre 2017

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 14 pages.

Article 1 : objet et modalités de réalisation de l'étude

Contexte

Le Contrat territorial constitue un outil de l'Agence de l'eau Adour-Garonne permettant à l'ensemble des partenaires techniques et financiers de mettre en œuvre des actions en faveur de la restauration de la qualité de l'eau sur un territoire hydrographique cohérent.

Le programme d'actions du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » rassemble 33 maîtres d'ouvrage parmi lesquels le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) qui constitue le maître d'ouvrage de l'animation générale. Il porte également d'autres actions parmi lesquelles la **réalisation de l'étude de gouvernance, objet de ce marché.**

Afin d'engager les réflexions sur la gouvernance de l'eau à une échelle hydrographiquement cohérente, le territoire d'étude a été étendu au bassin de la Rhue, territoire orphelin en matière de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques. L'étude porte donc sur le territoire « contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin versant de la Rhue ».

Origine et justification de la demande, cadre de la mission

La mission d'étude porte sur un territoire de 1 308 km² aux **états d'avancement différents** puisque le bassin versant « Sources de la Dordogne Sancy Artense » (647 km²) a déjà fait l'objet d'un diagnostic territorial et bénéficie d'un programme d'actions opérationnel pour ses 5 années de mise en œuvre : 2017-2022. C'est dans le cadre de ce programme d'actions que s'inscrit cette étude. Le bassin versant de la Rhue (895 km² dont 234 km² communs avec le Contrat territorial), quant à lui, n'a pas encore bénéficié d'une telle démarche de diagnostic territorial.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation générale du Contrat territorial jusqu'en septembre 2018. Il assure en complément la maîtrise d'ouvrage de l'étude de gouvernance, objet de ce marché, afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des compétences liées au grand cycle de l'eau (GEMAPI et hors-GEMAPI). L'issue de cette étude pourrait permettre d'identifier une nouvelle structure porteuse pour la suite du Contrat.

Après concertation avec les élus, ils ont **souhaité que l'étude ne porte que sur les compétences relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la prévention des inondations** et non sur les compétences « eau potable et assainissement » qui leur reviendraient à l'échéance 2020.

Mission attendue

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), structure coordinatrice de la mise en œuvre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », ainsi que les élus locaux souhaitent donc disposer d'une étude générale sur les opportunités et les possibilités de structuration des compétences relevant de l'article L211-7 du code de l'environnement (GEMAPI et hors-GEMAPI) sur le territoire « Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et bassin versant de la Rhue ».

L'objectif de la mission est d'assurer une assistance technique, juridique et administrative pour l'exercice des compétences liées au grand cycle de l'eau dont les items obligatoires (GEMAPI) et non obligatoires de l'article L211-7 du code de l'environnement. Parmi les items non obligatoires **ne seront pas pris en compte** l'alinéa 3 « approvisionnement en eau » et les aspects relatifs à l'assainissement qui pourraient être concernés par l'alinéa 6 « lutte contre les pollutions » et ce pour éviter des recoupements avec les études sur le petit cycle de l'eau qui seraient réalisées à l'échelle des communautés de communes.

Le titulaire du marché doit veiller à :

- Rationaliser la mise en œuvre des compétences GEMAPI et éventuellement des items non obligatoires du L211-7 du CE,
- Associer de façon importante les élus concernés, les faire participer pour construire et valider les différentes étapes en leur fournissant les éléments de contexte nécessaires à l'exercice de cette participation,
- Consulter les partenaires techniques et financiers et les associer à la démarche,
- Proposer des scénarii d'organisation conformes aux dispositions légales et réglementaires, à l'acte 3 de la décentralisation (lois MAPTAM et NOTRe) et à la SOCLE Adour-Garonne.

Conditions du marché

Tout au long de cette étude les acteurs locaux seront consultés grâce à un comité de pilotage désigné par le maître d'ouvrage et ses partenaires. L'objectif final de la prestation étant de **proposer les conditions de mise en œuvre d'un scénario préférentiel début 2018**.

Le titulaire du marché devra apporter un appui technique et méthodologique au comité de pilotage (COFIL). Il devra, tout au long de la mission, compte tenu de la concertation nécessaire, être force de propositions pour conseiller le COFIL sur d'éventuels réajustements. Le titulaire du marché apportera un éclairage juridique, administratif et financier sur l'impact de la mise en œuvre de la GEMAPI (et des items non obligatoires du L211-7 du CE) d'une part et sur l'impact d'une nouvelle organisation fonctionnelle d'autre part.

Cette mission devra être réalisée par un titulaire du marché spécialisé dans les domaines du fonctionnement des collectivités territoriales, et ayant des références en matière d'aménagement du territoire et de politique de l'eau.

Gouvernance de l'étude

Un comité de pilotage (COFIL) aura pour mission de valider les différentes phases. Il sera composé des structures suivantes présentes sur le territoire d'étude :

- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, animateur du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et maître d'ouvrage de l'étude gouvernance,
- Communautés de communes : Dôme Sancy Artense, Hautes Terres Communauté, Massif du Sancy, Pays de Gentiane, Sumène Artense.
- SIVOM de la Haute Dordogne
- Agence de l'eau Adour Garonne
- EPIDOR, porteur du projet de SAGE Dordogne Amont (en cours d'élaboration)
- Conseils départementaux du Cantal et du Puy de Dôme
- DDT du Cantal et du Puy de Dôme,
- Fédérations de pêche du Cantal et du Puy-de-Dôme
- Agence Française pour la Biodiversité – Direction Auvergne-Rhône-Alpes et Services départementaux
- etc.

Un comité technique restreint assurera le suivi régulier de l'étude.

Article 2 : territoire d'étude

Contexte administratif

Le territoire concerné par cette étude « gouvernance » est constitué de 51 communes réparties en 5 communautés de communes dans 2 départements (Cantal et Puy-de-Dôme) sur le bassin Adour Garonne. A noter, plusieurs communautés de communes sont situées en tête des bassins versant Adour Garonne et Loire Bretagne. Certaines communes concernées de façon très marginale et impliquant de nouvelles communautés de communes n'ont pas été intégrées pour des aspects de cohérence.

CANTAL		PUY-DE-DOME	
ComCom	Commune	ComCom	Commune
Massif du Sancy	MONTGRELEIX	Massif du Sancy	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
	CHANTERELLE		CHAMBON-SUR-LAC
CONDAT	CHASTREIX		
DIENNE	COMPAINS		
LAVIGERIE	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES		
MARCENAT	ESPINCHAL		
MONTBOUDIF	LA BOURBOULE		
SAINT-BONNET-DE-CONDAT	LA GODIVELLE		
SAINT-SATURNIN	MONT-DORE		
SEGUR-LES-VILLAS	MURAT-LE-QUAIRE		
Pays de Gentiane	APCHON		PICHERANDE
	CHEYLADE		SAINT-GENES-CHAMPESPE
	COLLANDRES		AVEZE
	LE CLAUX		BAGNOLS
	LUGARDE		CROS
	MARCHASTEL	LA TOUR-D'AUVERGNE	
	RIOM-ES-MONTAGNES	LABESSETTE	
	SAINT-AMANDIN	LARODDE	
	SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL	ORCIVAL	
SAINT-HIPPOLYTE	PERPEZAT		
Sumène Artense	ANTIGNAC	Dômes Sancy Artense	SAINT-DONAT
	BEAULIEU		SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
	CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL		SINGLES
	LANOBRE		TAUVES
	TREMOUILLE		TREMOUILLE-SAINT-LOUP
	VEBRET		

Le territoire d'étude est situé :

- en tête de bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui porte le SDAGE Adour-Garonne (2016-2021)
- dans le périmètre de l'EPTB de la Dordogne (EPIDOR) qui a porté le contrat de rivière Haute-Dordogne (2003-2011) et coordonne le projet de SAGE Dordogne amont (en cours d'élaboration),
- dans le périmètre du territoire du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (sauf 6 communes) qui coordonne le contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » (2017-2022).

Documents mis à disposition du titulaire du marché

- Diagnostic du contrat territorial sources de la Dordogne Sancy Artense (SMPNRVA, 2016)
- Contrat territorial sources de la Dordogne Sancy Artense 2017-2021 (SMPNRVA, 2017)
- Etat initial du SAGE Dordogne amont (EPIDOR, 2016)

- > Compte-rendu de la journée « GEMAPI, Eau, Assainissement : vos attentes pour l'organisation de demain » du 12 avril 2017 (SMPNRVA, 2017)
- > Etat des lieux du territoire d'étude (SMPNRVA, 2017)
- > Statuts des collectivités concernées par le territoire d'étude (EPCI, syndicats...)
- > Contrat de rivière Haute Dordogne et son atlas cartographique (EPIDOR, 2003-2011)
- > Contrat d'animation Haute Dordogne (EPIDOR, 2013)
- > Première phase de l'étude gouvernance menée à l'échelle du bassin de la Dordogne (EPIDOR, 2017)
- > Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Puy-de-Dôme et du Cantal (Fédérations de pêche du Puy-de-Dôme et du Cantal, 2012)
- > Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques du Cantal (Département du Cantal, 2014)
- > Etudes / synthèses annuelles du suivi de l'état des eaux du Cantal (IBD, IBG, IPR,...)
- > Etat des lieux des atouts/faiblesses des territoires du bassin versant de la Rhue établi par la fédération de pêche du Cantal, le conseil départemental du Cantal et EPIDOR en vue de présentations aux communautés de communes
- > GEMAPI : guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance (Agence de l'eau et DREAL du bassin Adour-Garonne, 2017)

Le titulaire du marché s'appuiera sur le SMPNRVA pour se procurer les éléments nécessaires à cette étude.

Article 3 : contenu et déroulement de l'étude

La présente étude est découpée en 3 phases :

- > **phase 1** : appropriation de l'état des lieux du territoire d'étude, acquisition éventuelle de compléments et évaluation de la situation initiale (au 1^{er} janvier 2018)
- > **phase 2** : analyse des scénarii d'organisation territoriale envisagés et proposition complémentaire éventuelle
- > **phase 3** : développement technique et juridique du scénario retenu.

Remarques :

1. L'étude devra intégrer les évolutions de la réglementation (décrets d'application, SOCLE Adour-Garonne) qui pourraient intervenir pendant la durée de l'étude. Si ces évolutions ont des conséquences sur le contenu de l'étude, le titulaire du marché devra en tenir compte et effectuer les modifications adéquates.

2. L'analyse des scénarii prendra en compte les structures en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations présentes en dehors du bassin versant mais sur le périmètre administratif des communautés de communes et de leur devenir possible pour s'assurer de la cohérence de gestion

3.1 Phase 1 : appropriation de l'état des lieux, acquisition éventuelle de compléments et évaluation de la situation initiale (au 1^{er} janvier 2018)(1,5 mois)

Les objectifs sont :

- > sur la base de l'état des lieux que le prestataire se sera approprié, identifier les manques éventuels pour étayer l'analyse des scénarii et les compléter,
- > évaluer les points forts et points faibles de la situation initiale au 1^{er} janvier 2018 en termes de gouvernance sur le grand cycle de l'eau, à l'échelle entière des communautés de communes concernées.

Nature des interventions attendues :

- Appropriation de l'état des lieux à l'aide des éléments fournis pour une reprise ultérieure dans l'analyse des scénarii
- Evaluation de compléments nécessaires à l'établissement d'un état des lieux permettant la déclinaison opérationnelle des scénarii

Mission du SMPNRVA :

Afin d'impliquer les élus et techniciens du territoire dès l'amont du projet d'étude gouvernance, le SMPNRVA a organisé le 12 avril 2017 une journée « **GEMAPI, Eau, Assainissement : vos attentes pour l'organisation de demain** ». Elle a rassemblé 40 participants issus, entre autres, de 4 communautés de communes et 14 communes. Les objectifs étaient les suivants :

- Harmoniser le niveau d'information sur la compétence GEMAPI,
- Identifier les attentes et besoins du territoire en matière de gouvernance de l'eau pour co-construire le cahier des charges de la présente étude (définition des compétences à traiter et du territoire d'étude),
- Identifier des pistes de scénarii d'organisation que le territoire souhaite voir étudier dans le cadre de cette étude,
- Réaliser un état des lieux participatif des compétences exercées sur le territoire, des problématiques et enjeux identifiés (sous forme de 3 ateliers).

Un état des lieux des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire d'étude sera rédigé par le SMPNRVA en juillet 2017 en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques. Il s'appuiera sur des éléments cartographiques, le diagnostic du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense et le résultat de la concertation organisée sous forme de 3 ateliers participatifs le 12 avril 2017.

Il rassemblera :

- l'état des masses d'eau,
- les actions prévues dans le cadre du contrat territorial et dont l'objectif est l'amélioration ou la préservation de la qualité des masses d'eau,
- l'identification des enjeux du territoire afin de déterminer les objectifs et le niveau d'ambition nécessaire pour les actions à mener,
- les différents intervenants sur ces thématiques en fonction de leur emprise territoriale.

Cet état des lieux sera transmis au titulaire du marché. Il n'intègre pas la réalisation du diagnostic technico-économique, organisationnel, statutaire, managérial, financier fonction des compétences mises en œuvre qui fait partie de la mission du titulaire du marché (voir ci-dessous).

Missions du titulaire du marché :

Après avoir identifié et présenté les besoins de compléments dans l'élaboration de l'état des lieux, le bureau d'études recueillera les informations nécessaires auprès des personnes référentes des structures identifiées.

Concernant la phase 1, les missions du titulaire du marché sont les suivantes :

➔ Elaboration d'une fiche pédagogique sur les évolutions du contexte réglementaire « eau » :

Afin de permettre aux collectivités du territoire d'étude et membres du COPIL de connaître et comprendre le contexte, les mécanismes et les calendriers des Lois MAPTAM et NOTRe, le titulaire du marché rédigera une fiche pédagogique synthétisant :

- les dispositions récentes de la loi MAPTAM et plus particulièrement des articles 56 à 59 concernant la « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) ainsi que la loi NOTRe.
- la description des compétences GEMAPI et ce qu'elles recouvrent, en l'état des connaissances actuelles (et futures via les décrets d'application), et des répercussions attendues en matière de responsabilité et de fiscalité,
- les décrets d'application de la loi MAPTAM,
- les conséquences sur l'organisation du bloc communal,
- le calendrier de mise en œuvre de ces textes.

➔ **Réalisation du diagnostic technico-économique, organisationnel, statutaire, managérial, financier fonction des compétences mises en œuvre**

Le titulaire du marché s'appuiera sur l'état des lieux fourni par le SMPNRVA ainsi que sur les données recueillies par EPIDOR dans le cadre de son étude sur l'ingénierie du bassin de la Dordogne en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'état des lieux sera complété si besoin, notamment en ce qui concerne le territoire de la communauté de commune « Hautes Terres Communauté », qui n'a pas participé aux ateliers.

A partir de ces éléments et de données complémentaires qui sembleraient nécessaires, le titulaire du marché **analysera les points forts et les points faibles d'une application *stricto sensu* de la compétence GEMAPI à l'échelle communautaire à partir de janvier 2018**. Cette analyse portera sur l'échelle administrative complète des 5 communautés de communes concernées et mettra également en évidence l'intervention d'autres structures que les communautés de communes dans l'exercice des items du L211-7 du CE.

Le titulaire du marché réalisera un rapport et un tableau de synthèse regroupant les points ci-dessus (le tableau se basera sur le support proposé dans la fiche 4 de « GEMAPI - Guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance » de l'Agence de l'eau et de la DREAL de bassin Adour Garonne).

Éléments techniques et financiers à présenter :

Il convient d'évaluer le niveau de précision nécessaire pour l'état des lieux et de le présenter d'un point de vue :

- analyse organisationnelle (périmètre d'intervention, identification des territoires orphelins, chevauchement de périmètres, articulation entre les structures du bassin, ...)
- analyse managériale (comité, bureau, fonctionnement, ...),
- analyse financière (clé de répartition, cotisations, compte administratif, budget actions milieux - inondations, endettement, ...)
- analyse statutaire (compétences, missions, ...),
- analyse technique (expérience, animation, maîtrise d'ouvrage travaux, maîtrise d'œuvre interne/externe, détails des actions réalisées, en cours ou programmées ...),
- analyse des moyens humains (technique, administratif), matériel et supports (informatique, locaux, ...),

La présentation de cet état des lieux permettra d'évaluer ensuite les atouts/faiblesses de la structuration à l'échéance 2018 et de faire émerger les besoins d'optimisation pour appuyer le développement des scénarii lors de la phase 2.

Ces éléments seront présentés au comité technique restreint.

3.2 Phase 2 : analyse de scénarii relatifs à l'organisation de la gouvernance territoriale sur les thématiques visées (2 mois)

L'objectif est d'analyser succinctement les scénarii proposés localement (complétés si besoin de scénarii opportuns au regard de l'état des lieux), leurs points forts et leurs faiblesses.

Nature des interventions attendues :

Analyse de scénarii répondant à l'objectif de rationalisation de l'exercice des compétences étudiées à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants et correspondant aux résultats de l'état des lieux partagé.

Éléments techniques à présenter :

A minima seront analysés et présentés les **scénarii suivants** :

- 1) Mutualisation de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau (GEMAPI et hors-GEMAPI) à l'échelle du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense »,
- 2) Mutualisation de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau (GEMAPI et hors-GEMAPI) à l'échelle du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », et du bassin versant de la Rhue.

Dans l'ensemble des scénarii, il sera demandé d'évaluer le niveau de prise de compétences opportun : les 4 alinéas obligatoires (GEMAPI) et l'intégration d'alinéas complémentaires du L211-7 du code de l'environnement.

Les scénarii devront préciser **selon quelles modalités** les compétences pourront être exercées mutuellement :

- > Champ d'exercice concerné (tout ou partie des alinéas GEMAPI voire alinéas complémentaires du L211-7 du CE)
- > Choix entre le transfert ou la délégation de compétences
- > Type de structure destinataire (communauté de commune chef de file, syndicat, établissement public...) et origine de la structure (existante ou création *ex-nihilo*)

D'autres scénarii (2 maximum) pourront être proposés pour permettre une déclinaison précise des situations en adéquation avec le territoire d'étude. Pour chaque scénario devra être indiqué dans quelle mesure il permet de répondre aux changements règlementaires d'exercice des compétences et en quoi il répond aux besoins / difficultés relevés dans l'état des lieux. En particulier seront traitées sommairement :

- > Les conséquences juridiques,
- > Les conséquences techniques et organisationnelles,
- > L'articulation avec les démarches en cours dans les communautés de communes concernées et sur des bassins versants adjacents.

Mode de réalisation

Cette deuxième phase **étudiera la mise en place de la compétence GEMAPI et des autres items et analysera plusieurs scénarii de conservation, délégation ou transfert de la compétence GEMAPI.** Le nombre de scénario sera de 5 au maximum. Elle permettra d'aboutir à la proposition des schémas possibles d'organisation à l'échelle du territoire d'étude.

Le titulaire du marché réalisera une analyse critique de chaque scénario permettant d'identifier ses forces et faiblesses sur la base de son expérience et de la singularité du territoire. Pour cela, il devra notamment :

- > adapter les propositions aux réalités du territoire d'étude,
- > tenir compte des modes d'organisations actuels,
- > intégrer les contraintes réglementaires.
- > intégrer les contraintes budgétaires (notamment nombre de postes, frais de fonctionnement), ainsi que les investissements prévisionnels,
- > intégrer les évolutions juridiques,
- > tenir compte du contexte historique, politique, économique et social,
- > évaluer les capacités des acteurs à répondre aux attentes des Directives Cadre sur l'Eau et Inondation,
- > proposer une fiche synthétique à destination du COPIL.

Les **scenarii seront présentés de façon claire, pédagogique et argumentée aux élus concernés** (COPIL). Des échanges avec ces élus pourront permettre d'affiner le contenu des scenarii ou leurs déclinaisons concrètes. Pour rappel, la concertation avec les décideurs locaux est indispensable pour la bonne appropriation de la démarche et une meilleure appropriation des scénarios étudiés et proposés par le COPIL.

Le point de vue des partenaires (Syndicats, EPCI à FP, Départements, Région, services de l'État, Agence de l'Eau Adour Garonne, EPTB) sur l'organisation des structures (création, dissolution, réorganisation) compétentes en lien avec la gestion du grand cycle de l'eau devra également être recueilli.

L'offre du candidat devra détailler une méthode de travail argumentée pour prendre en compte les différentes étapes susvisées et recueillir l'opinion de l'ensemble des structures présentes sur le territoire d'étude. La réponse inclura des exemples de restitutions dans des contextes similaires ;

Le titulaire du marché présentera et argumentera les scénarios. Ces derniers feront l'objet, en COPIL, d'une validation et d'un choix de scénario à affiner en phase 3. Le scénario sélectionné pourra être intermédiaire par rapport aux scenarii développés.

3.3 Phase 3 : développement technique, administratif et juridique du scénario retenu par le comité de pilotage (2 mois)

L'objectif est d'approfondir les éléments de mise en œuvre du scénario qui sera retenu pour s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des élus concernés et optimiser la réalisation concrète du scénario.

Nature des interventions attendues :

Suite aux éléments fournis dans la phase 2, il s'agit de déterminer les étapes à réaliser et leurs conditions pour la mise en place du scénario retenu.

Éléments techniques à présenter :

La dernière phase consistera en la formalisation du scénario retenu du fait du consensus trouvé entre les acteurs locaux et le COPIL. Cette phase aboutira à l'élaboration d'un rapport présentant **les étapes techniques à suivre pour organiser la mise en œuvre** du scénario et les conditions de fonctionnement de la(es) structure(s) exerçant les compétences retenues (GEMAPI + autres).

Il s'agira alors de développer les points suivants (cf. ci-après) :

- > Identification des procédures règlementaires pour la mise en œuvre de la compétence
- > Rédaction de statuts avec les compétences et missions et leur territoire d'application
- > Modalités de transfert / délégation des compétences
- > Identification et quantification des moyens nécessaires (humains, techniques, financiers)

- Projet de budget prévisionnel et financements associés

Le titulaire du marché étudiera et argumentera les points suivants nécessaires au fonctionnement de la(des) structure(s) exerçant les compétences retenues :

➔ **la traduction juridique précise des compétences et des missions à exercer en fonction de la structuration retenue (statuts, conventions...) :**

- écriture des statuts précisant de manière explicite les compétences et les missions (étude, travaux, accompagnement, animation, ...) et leur étendue (notion de périmètre d'actions),
- précision du niveau de responsabilité juridique pour chaque compétence exercée,
- proposition d'une liste des adhérents et du nombre de sièges dont ils disposeront au sein de(s) structure(s), et préciser, le cas échéant, le « statut » d'autres membres (élus référents par cours d'eau, ...),
- relations entre les structures exerçant les compétences retenues.

➔ **l'identification des moyens humains et techniques appropriés :**

- dimensionnement des moyens humains pour l'exercice des compétences retenues,
- étude du transfert de personnels en place,
- identification des manques de moyens humains (recrutement) et proposition de missions associées futures,
- analyse et dimensionnement des moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des missions associées futures.

➔ **l'identification des moyens financiers appropriés :**

- dimensionnement des besoins nécessaires à la mise en œuvre des compétences retenues,
- étude et proposition des modes de financement possibles (clé de répartition, ...),
- analyse des capacités d'autofinancement des structures,
- proposition d'un projet de budget prévisionnel et présentation du coût pour les EPCI.

➔ **la présentation de la procédure de mise en conformité des statuts et du calendrier :**

- rédaction d'une note détaillant la procédure administrative à suivre pour la(es) structure(s) ainsi que l'ensemble des pièces juridiques nécessaires,
- proposition d'un modèle de délibération en cas de modification des statuts, de transferts de compétences, ...

Le titulaire du marché devra développer les relations entre les différentes structures et instances sous l'angle statutaire, mais aussi sous l'angle des moyens techniques et financiers. Pour la rédaction de ces statuts, le titulaire du marché s'appuiera utilement sur la trame proposée dans le guide « GEMAPI : guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance » réédité par l'Agence de l'eau et la DREAL de Bassin Adour-Garonne en 2017.

Un phasage des points mentionnés ci-dessus pourra être proposé en fonction des différentes contraintes techniques et politiques rencontrées.

Article 4 : modalités de mise en œuvre

Réunions de travail

Le calendrier de réunions sera calé le plus précisément possible au démarrage de la prestation.

Il est demandé au titulaire du marché de tenir le SMPNRVA informé régulièrement de l'avancée de la mission (prévoir des rendez-vous téléphoniques) et d'organiser si nécessaire avec lui des rencontres avec certains acteurs. Les élus seront fortement associés aux différentes phases de l'étude.

Il s'agira a minima de prévoir :

- > **Phase 1 : un comité technique** de validation de la phase 1
- > **Phase 2 : un COFIL d'analyse des différents scenarii** et de leurs atouts/faiblesses basée sur l'état des lieux partagés pour permettre aux élus de choisir un scénario à développer
- > **Phase 3 : un COFIL de présentation des modalités de mise en œuvre du scénario retenu /** réunion de clôture de l'étude.

Il pourra être demandé des réunions complémentaires en fonction de l'avancée du projet et de la complexité des enjeux (réunion de consultation ou de présentation en Bureau, Comité syndical ou conseil communautaire par exemple). Le coût forfaitaire d'une réunion sera précisé dans l'offre.

L'équipe projet

Pour mener à bien l'étude, le prestataire devra proposer une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences et des références dans les domaines suivants :

- > collectivités territoriales (aspect juridique, financier), politiques publiques, gestion de l'eau, prospective, analyse socio-économique,
- > **analyse des jeux d'acteurs, pédagogie et animation** : afin d'approcher et de comprendre le jeu d'acteurs en place, d'animer les débats au sein du comité de pilotage avec le savoir-faire nécessaire à l'expression des points de vue et leur traduction constructive.

Un effort de vulgarisation et de pédagogie devra être réalisé (édition de documents simples, clairs et synthétiques ; aptitude à l'animation des débats, à la conduite de réunions) pour que tous les acteurs acquièrent un même niveau de compréhension.

La stabilité de l'équipe est également un élément important pour la qualité des travaux demandés.

L'équipe devra être présentée dans l'offre (CV des moyens humains engagés), le chef de ce projet étant bien identifié. Il est souhaitable que l'équipe ne soit pas modifiée durant toute la durée de l'étude. Si des changements devaient intervenir, le prestataire en informerait alors immédiatement le maître d'ouvrage et devra justifier d'une mobilisation maintenue à un niveau de qualification équivalent.

L'établissement d'une bonne collaboration entre le prestataire et le maître d'ouvrage sont des conditions essentielles pour la réussite de la mission.

Rôle du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sera responsable de la logistique (réservation des salles, envoi des invitations, organisation matérielle, etc.) de la diffusion des comptes rendus et des documents.

Pour une bonne collaboration entre le prestataire et le maître d'ouvrage, un point hebdomadaire au minimum (téléphonique et/ou e-mail) sera prévu avec SMPNRVA afin d'échanger sur l'avancement des travaux et les difficultés rencontrées.

Les rendus devront être effectués auprès du SMPNRVA, maître d'ouvrage.

Calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation

Le démarrage de l'étude est prévu en octobre 2017. Une première réunion de calage sera programmée entre le prestataire et le maître d'ouvrage dès l'annonce du choix de ce dernier.

	Transmission des documents préparatoires	Réunion
Phase 1	Semaine 49	Semaine 50
Phase 2	Semaine 6	Semaine 7
Phase 3	Semaine 16	Semaine 17

Article 5 : modalités de restitution

Documents alphanumériques à remettre par le titulaire du marché

La restitution des données alphanumériques collectées et produites devra respecter les formats de données exploités par le SMPNRVA. Les documents seront remis au maître d'ouvrage sous forme papier et informatique.

Le bureau d'étude remettra également un CD-Rom contenant une version PDF et Word® du rapport et des cartes thématiques (sous format jpeg), ceci dans le but de procéder ultérieurement à une diffusion aux partenaires par courrier électronique ou sur le site du SMPNRVA.

Les documents de **chaque phase** seront fournis en deux « formats » :

- > le rapport final,
- > une version synthétique « communicante » pour le comité de pilotage.

Les rapports et documents provisoires seront transmis au SMPNRVA sous la forme suivante :

- > 1 exemplaire sur support informatique à un format classique (Excel, Word ... ou équivalent et compatible) reproductible,
- > 1 exemplaire sur support informatique au format PDF.

Les rapports et documents définitifs seront transmis au SMPNRVA sous la forme suivante :

- > 9 exemplaires papier dont un reproductible,
- > 1 exemplaire sur support informatique à un format classique (Excel, Word ... ou équivalent et compatible) reproductible,
- > 1 exemplaire sur support informatique au format PDF.

Les documents seront transmis au maître d'ouvrage pour examen deux semaines avant la date des réunions pour prendre en compte les remarques émises, les intégrer et être joints aux convocations.

Les supports de réunion (présentation power point, documents ...) seront transmis pour examen à la cellule d'animation sous format numérique une semaine avant les réunions.

Données géographiques et métadonnées à remettre par le titulaire du marché

Pour la restitution cartographique de chaque phase, **les résultats seront présentés à l'échelle de chaque communauté de communes et à l'échelle des bassins versants étudiés.**

Toutes les données géographiques, (produites, récupérées ou enrichies) ayant servi dans le cadre de l'étude devront être restituées de façon à pouvoir être intégrées et réutilisées au sein du SIG du SMPNRVA et de ses partenaires. Ces données seront livrées au format shapefile (.shp) en système de projection RGF Lambert 93 (EPSG 2154).

Le SIG du SMPNRVA tient à la disposition du titulaire du marché plusieurs référentiels raster ou vecteur :

- BD CARTO® IGN
- SCAN 25 ® IGN
- SCAN 50 ® IGN
- SCAN 100 ® IGN
- BD TOPO ® IGN
- BD Forêt version 2 ® IGN
- BD Carthage® AESN-IGN
- Orthophotographie du CRAIG de 2009-2010 (GEODIS pixel à 30 cm)
- Orthophotographie de 2013 (SINTEGRA pixel à 25 cm)
- Plan cadastral informatisé de la DGFIP
- OSCOM : Occupation du Sol communale
- CORINE LANDCOVER 2006
- CORINE LANDCOVER 2012
- (...)

Le prestataire réalisera, autant que faire ce peu, des cartes pour synthétiser et localiser l'information. A cette fin, le personnel du SMPNRVA peut fournir les données nécessaires pour les besoins de la mission : données métiers (périmètre CT, territoire d'intervention des structures concernées...) et référentiels cités plus haut. Le prestataire est donc encouragé à contacter le responsable SIG pour avoir un état des lieux et convenir du lot de données à obtenir (Olivier ROQUETANIERE- oroquetaniere@parcdesvolcans.fr - tél 04-73-65-64-06).

L'ensemble des cartes produites, même si elles sont incluses au texte du rapport, sera livré dans un dossier séparé contenant les fichiers image en 300 dpi. Ces fichiers seront clairement nommés, afin d'être réutilisés dans des futurs travaux/présentations.

L'ensemble des couches d'informations produites, modifiées ou enrichies (vecteur ou raster) sera livré au SMPNRVA. Les données cartographiques seront produites a minima à l'échelle du territoire d'étude selon la cohérence de leur emprise géographique et chacune accompagnée d'une fiche de métadonnées.

Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les relier et de les intégrer au SIG (numéro de parcelle, coordonnées X, Y) doivent être également fournies au maître d'ouvrage sous forme de tableur numérique.

Les symbologies utilisées dans les légendes seront jointes à la livraison des données SIG : concernant le format, il convient là aussi de prendre contact avec le responsable SIG du SMPNRVA.

Article 6 : réception des offres

A remettre au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne :

- > une offre descriptive de la démarche proposée par phase
- > un exemple de cartographie des compétences et maîtrises d'ouvrage
- > un exemple de fiche pédagogique

- > le calendrier prévisionnel,
- > les références du prestataire et des intervenants,
- > le devis détaillé au minimum par phase.

Article 7 : cession des droits patrimoniaux

Le prestataire s'engage à céder au SMPNRVA la totalité des droits patrimoniaux des données produites pour cette étude gouvernance (droits de reproduction et droits de représentation).

Signature et cachet de l'entreprise :

Annexe 1 : Présentation du territoire et historique de la démarche

Situation générale

Le territoire d'étude s'étend depuis les crêtes des massifs volcaniques des Monts du Cantal et des Monts Dore jusqu'à la région de l'Artense. Il est caractérisé par un plateau granitique marqué par l'érosion glaciaire et une alternance de forêts, landes rocheuses, tourbières, rivières, lacs et villages. A cheval sur le Cantal et le Puy-de-Dôme, elle est limitée à l'ouest par la vallée de la Dordogne, au sud et à l'est par la Rhue et s'appuie au nord sur les contreforts des Monts Dore.

Le territoire d'étude inclut l'ensemble des affluents rive gauche de la Dordogne qui convergent de façon naturelle ou artificielle (via la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne) vers la retenue de Bort-les-Orgues (non incluse dans le périmètre d'étude).

Les cours d'eau du territoire sont essentiellement des torrents présentant un transport solide important parfois interrompu par des barrages. La faible perméabilité du sol et la forte incision des sols volcaniques ont contribué à mettre en place un réseau hydrographique très dense. Ces cours d'eau de première catégorie piscicole abritent des espèces patrimoniales comme la Loutre, le Chabot, la Truite Fario ou l'Ecrevisse à pattes blanches pour certains. Les cours d'eau du bassin ont des débits souvent soutenus au printemps en lien avec les précipitations hivernales. Les nombreux barrages hydroélectriques engendrent des variations de débit parfois importantes et impactent certains cours d'eau (tronçons court-circuités). Des étiages sévères sont également de plus en plus régulièrement observés (dernièrement en 2015 et 2016). Le territoire d'étude est marqué par la présence de nombreuses zones humides dont certaines sont des tourbières abritant des espèces remarquables.

L'occupation du sol se partage entre les prairies agricoles (territoire d'élevage bovin et de production laitière et fromagère AOP) et la forêt notamment dans le secteur des gorges de la Rhue. L'activité touristique est tournée vers la randonnée et la pratique des loisirs aquatiques (pêche, nautisme, baignade) ainsi que les activités hivernales (stations de ski du Mont-Dore et de Chastreix). L'eau est également exploitée de façon industrielle au Mont-Dore pour l'embouteillage. Enfin, la force motrice de l'eau est utilisée pour produire de l'électricité notamment dans le cadre de la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne ou de microcentrales.

Masses d'eau du territoire

Le territoire d'étude inclut (cf. annexe 3) :

- 32 masses d'eau « cours d'eau » (dont une masse d'eau fortement modifiée)
- 2 masses d'eau « plans d'eau » (dont 1 retenue artificielle)

Globalement, les masses d'eau sont en état moyen à bon. De nombreuses masses d'eau sont modélisées en bon état avec l'objectif 2015. Les études ponctuelles et les suivis de qualité prouvent que le bon état n'est pas atteint sur plusieurs de ces masses d'eau modélisées et que les paramètres dégradants sont liés aux pollutions ponctuelles et diffuses. La bactériologie est déclassante sur les masses d'eau de ce secteur mais non prise en compte par la DCE. Cinq masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état écologique reporté à 2021. Trois de ces masses d'eau sont situées sur le bassin orphelin de la Rhue (Rhue, petite Rhue et Véronne). La retenue de Bort-les-Orgues qui collecte les eaux du bassin a un objectif reporté à 2027.

Historique

Depuis 2013, deux démarches d'élaboration d'outils de ce type ont concerné le sud-ouest du Puy-de-Dôme et le nord-ouest du Cantal, à savoir le projet de Programme Pluri-annuel de Gestion des « Sources de la Dordogne » et le projet de Contrat de milieux aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles ». En

2016, la juxtaposition géographique de ces deux projets, leurs enjeux et calendriers communs ont conduit à une fusion en un **Contrat territorial intitulé « Sources de la Dordogne Sancy Artense »**.

Le **territoire du contrat territorial « sources de la Dordogne Sancy Artense »** a une superficie de 647 km² et concerne principalement 22 communes réparties dans 3 communautés de communes et 2 départements. La mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a entraîné en 2016 une recomposition territoriale qui n'a que peu impacté le périmètre du contrat : rattachement d'une commune à une autre communauté de communes. En revanche, les discussions relatives au changement de communauté de communes par une ou plusieurs communes ont entraîné des tensions dans les échanges entre EPCI.

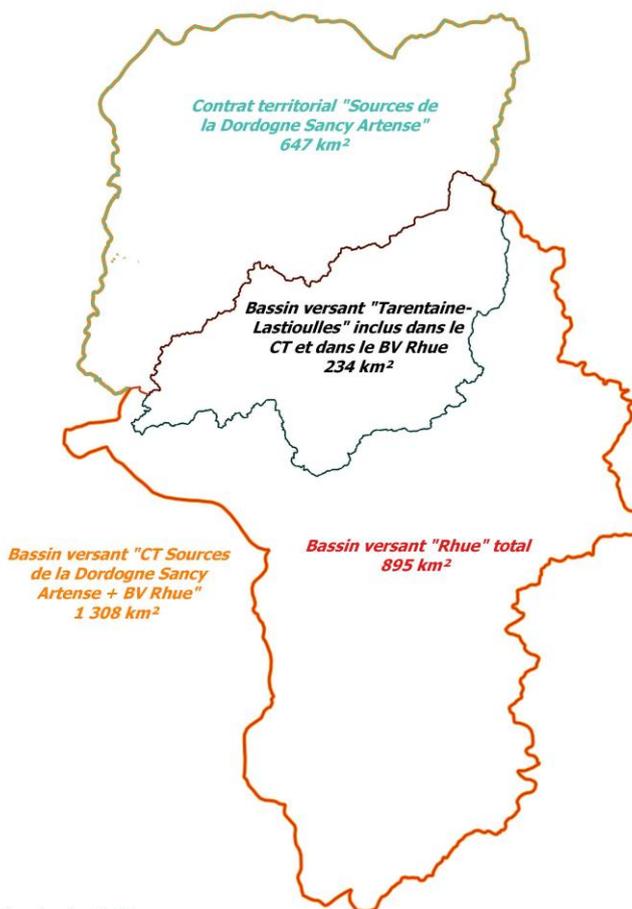
Lors de la recherche de maîtrise d'ouvrage pour l'animation générale du contrat, deux EPCI se sont manifestés. Il n'a pas été possible d'identifier d'organisation partagée pour le portage du contrat. Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a alors été sollicité. **Le portage temporaire a été accepté jusqu'à mi-2018 sous condition de réaliser une étude de gouvernance pour l'organisation des futures compétences des communautés de communes relatives à l'eau.** Cette étude pourrait permettre l'émergence d'un nouveau maître d'ouvrage pour l'animation générale du contrat.

Si l'opportunité de cette étude a été établie dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », la présence sur ce territoire d'affluents directs de la Rhue a conduit à élargir le territoire d'étude. **En effet, afin de mener les réflexions à une échelle hydrographiquement cohérente, la proposition a été faite d'étendre la zone d'intervention à l'ensemble du bassin versant de la Rhue** (carte en annexe).

Au 1^{er} janvier 2018, la « **GEMAPI** » devient une compétence obligatoire des communautés de communes. Au 1^{er} janvier 2020, les compétences

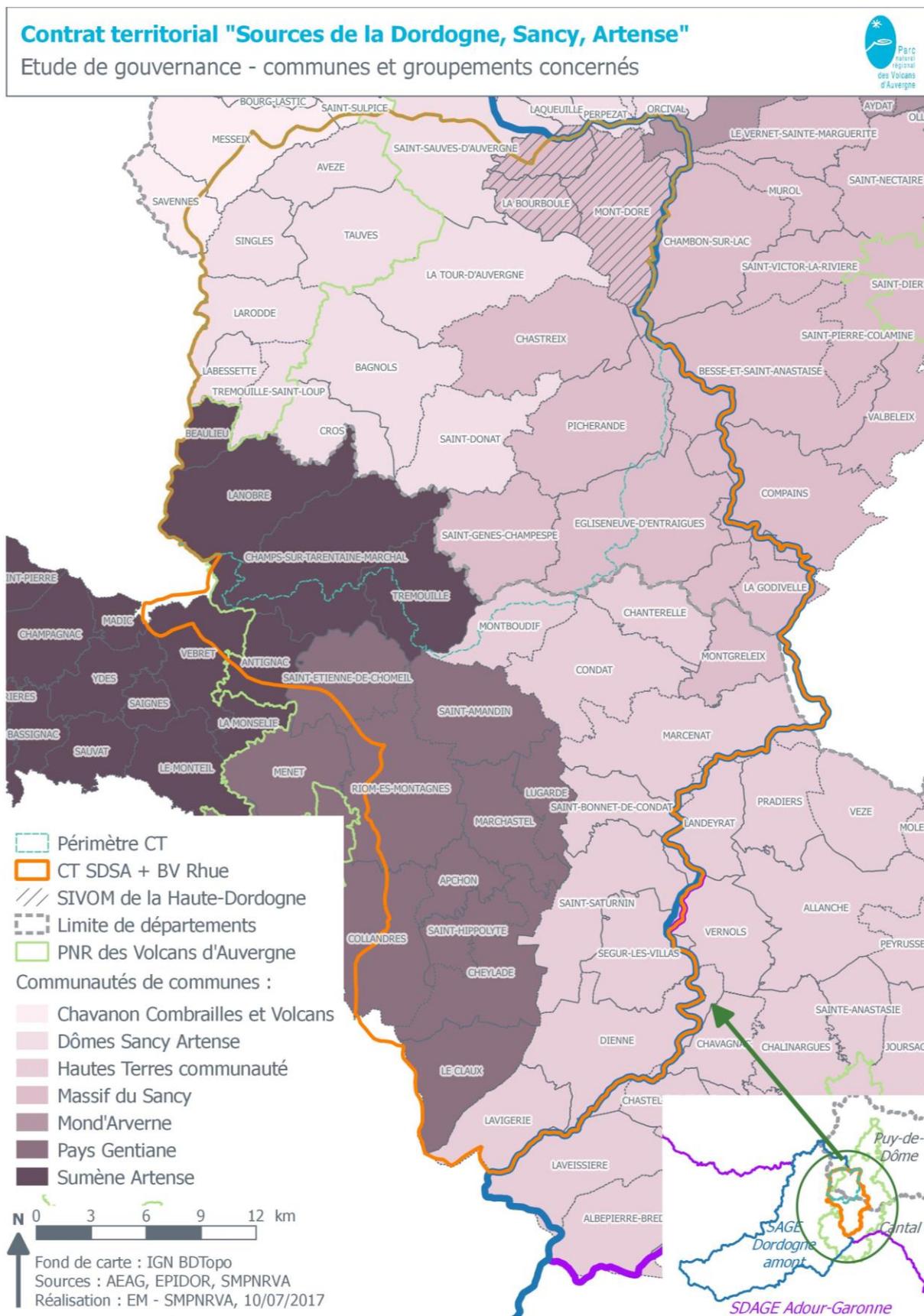
« **eau potable** » et « **assainissement** » reviendront également aux communautés de communes. L'objectif initial de cette étude était d'analyser l'opportunité d'une organisation commune et optimisée de l'ensemble des nouvelles compétences communautaires liées à l'eau : gestion de l'eau et des milieux aquatiques, eau potable et assainissement. Cependant, lors de la consultation des communautés de communes pour l'élaboration du cahier des charges, leurs représentants ont souhaité que les compétences assainissement et eau potable soient étudiées indépendamment et exclusivement à l'échelle communautaire (en lien avec les réseaux permettant une échelle cohérente par rapport à l'échelle du bassin versant envisageable pour les compétences relevant de la GEMAPI). **L'objectif de cette étude** est donc l'analyse de scénarii de mise en œuvre des compétences GEMAPI et la construction d'une gouvernance adaptée au contexte local.

Contrat territorial "Sources de la Dordogne, Sancy, Artense"
Etude gouvernance - surface des bassins versants concernés



N 0 2 4 6 8 km
Fond de carte : IGN BDTopo
Sources : SMPNRVA
Réalisation : EM - SMPNRVA, 10/08/2017

Annexe 2 : contexte administratif et opérationnel du territoire d'étude



Annexe 3 : liste des masses d'eau superficielles du territoire d'étude

Référentiel		SDAGE Adour Garonne 2016-2021		
Code	Nom masse d'eau	Nature	Objectif Etat Ecologique	Objectif chimique sans ubiquiste
FRFR102	La Tialle de sa source à la retenue de Bort-les-Orgues	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR103	La Tarentaine du confluent du Neuffonds au confluent de la Rhue	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR104	La Burande de sa source à la retenue de Bort-les-Orgues	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR107A	La Dordogne du confluent du Vendeix à la retenue de Bort-les-Orgues	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR107B	La Dordogne de sa source au confluent du Vendeix (inclus)	MEFM	Bon potentiel 2015	Bon état 2015
FRFR110A	La Véronne	Naturelle	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR110B	La Petite Rhue du confluent de la Véronne au confluent de la Rhue	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR110C	La Petite Rhue de sa source au confluent de la Véronne	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR111	La Santoire du confluent du Drils (inclus) au confluent de la Rhue	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112A	La Rhue du confluent de la Santoire au barrage de Marèges	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR112B	La Rhue du confluent de l'Espinchal au confluent de la Santoire	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR346	La Tarentaine de sa source au confluent du Neuffonds	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR479	La Santoire de sa source au confluent du Drils	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR480	La Rhue de sa source au confluent de l'Espinchal	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR103_1	Ruisseau de l'Eau Verte	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR103_2	Le Tact	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR104_1	La Gagne	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR104_2	Le Burandou	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR107A_2	Ruisseau de Plantades	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR107B_1	Le Vendeix	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR107B_2	Ruisseau de l'Enfer	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR110C_3	La Grolle	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR111_1	Le Lemmet	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR111_2	Ruisseau de la Pradiers	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR111_3	Ruisseau de la Bastide	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112A_2	Ruisseau de Montboudif	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112A_3	Ruisseau de Gabacut	Naturelle	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR112A_4	Le Taurons	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112A_5	Le Soulou	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112B_1	Ruisseau de Loubinoux	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR112B_2	Le Bonjon	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR346_1	Ruisseau de Taraffet	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR497_1	Ruisseau de la Godivelle	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFL18	Retenue de Bort-les-Orgues	MEFM	Bon potentiel 2027	Bon état 2015
FRFL32	Lac Chauvet	Naturelle	Bon état 2015	Bon état 2027
FRFL53	Lac de Lastiouilles	MEFM	Bon potentiel 2015	Bon état 2015